COMPTE-RENDU RÉUNION AUDIO DU 6 MAI 2020

La réunion de ce jour a porté sur la présentation du PRA

Fidèle à ses habitudes, la direction nous convie à des audio-réunions depuis bientôt près de 6 semaines sans que quasiment aucun document ne nous soit transmis si ce n'est un ersatz de PCA qu'il a fallu mendier en son temps… C'est donc, une fois encore, à une lecture dirigée que nous avons assisté…

Le "plan de reprise d'activité" national a été transmis aux différentes directions lundi et mardi pour une déclinaison locale à compter du lundi 11 mai. Ce plan s'articule autour de 2 axes principaux :
* Le retour au travail d'un maximum d'agents
* La mise en place de conditions de travail respectant le "vade mecum" sanitaire transmis par la centrale
Le dispositif s'appuie en grande partie sur les chefs de service.

Sur le retour au bureau des agents :

Chaque mission de la direction a été positionnée dans une catégorie, de la mission prioritaire (1ére volet qui correspond au PCA) aux missions qui nécessitent un retour progressif à partir du 11 mai (2ème volet) à celles dont les contours doivent être encore précisés par la centrale (volet 3) et qui recommenceront plus tard (contrôle fiscal notamment).
Concrètement, aucune déclinaison locale ne nous a été présentée ! Impossible pour nous de savoir précisément qui fera quoi dans chaque service à partir de lundi. Et ensuite, aucune consigne ne sera délivrée par le directeur, chaque chef de service sera maître de la progressivité de la reprise.
Vous aurez compris que sur le PRA, la direction locale se contente de nous présenter le plan national dans ses grandes lignes.
Les chefs de service ont été destinataires de documents à retourner pour le 7 mai, en particulier un tableur dans lequel doivent être positionnés les agents, leur situation et la mission exercée. Pour ce faire, ils devront (et cette fois, c'est un ordre !) prendre contact individuellement avec chaque agent de son service.
Espérons que certains se sentent mal à l'aise de contacter leur équipe pour la reprise alors qu'aucun contact n'a été pris pendant près de 8 semaines !

Mais attention, lundi ne vous attendez pas à retrouver tous vos collègues de travail ! Seront exclus temporairement d'un retour en présentiel les collègues souffrant de pathologies chroniques qui avaient été renvoyés chez eux avant le confinement, les collègues en garde d'enfant. Le dispositif de télétravail hebdomadaire est maintenu ainsi les collègues télétravailleurs et nomades (disposant d'un PC portable de l'administration) seront tenus de rester chez eux.

Le directeur table sur un présentiel d'environ 30 % lundi 11 mai.

Sur les conditions de travail :

Le "vade mecum sanitaire" transmis aux directions impose une distanciation sociale sévère (4 m²/agent, séparation d'un maximum d'agents, lignes de circulation,…). Le maintien en situation de télétravail d'un bon nombre de collègues permet de libérer de l'espace et des bureaux.
Les chefs de service ont dû renvoyer les plans des locaux et le projet de positionnement des agents en mode "distanciation".
La direction a pris l'engagement de transmettre ces plans aux représentants du personnel. A la diffusion de ce compte-rendu, le 8 mai, nous n'avons rien eu...

La direction dispose encore d'une petite réserve de masques mais un bon nombre devrait être distribué via la préfecture.
Les réserves de gel hydroalcoolique sont évaluées à 800 litres ce qui est plus que satisfaisant.
Les vitres en plexiglass continuent à être installées aux guichets au fil de l'eau.

Les produits virucides/bactéricides à destination des agent qui seront mis dans des pulvérisateurs à raison d'un pulvérisateur pour 3 agents devraient arriver demain jeudi pour une distribution dans les services… Rappelons que l'objectif est que chaque agent puisse nettoyer son espace de travail. C'est d'ailleurs une des conditions de bonne reprise de l'activité. Sur ce point, les échanges avec le directeur ont été tendus. Les dits produits arriveront dans les services peut être lundi 11 après-midi ou peut être le mardi 12… Bref ils vont arriver, c'est l'essentiel aux yeux de notre directeur et on ne va pas chipoter pour si peu !!!
Vos représentants FO ont proposé que chaque chef de service (devant normalement être tous présents lundi pour l'accueil des collègues) fasse remonter si le service dispose du matériel nécessaire pour respecter les règles sanitaires et ainsi valider ou non le retour des agents sur site. Refus catégorique de la direction "ce n'est pas ma façon de voir les choses…" !
Entre la tenue de l'audio et la rédaction de ce compte-rendu, la direction s'est fendue d'un mail pour assurer que tous les produits seraient livrés et disponibles le 11 mai au matin. Nous espérons qu'il ne s'agit pas d'un énième effet de manche et que le directeur a réalisé que ce point ne pouvait se négocier et était impératif.

Points divers :

Les télétravailleurs devraient rester en mode hebdomadaire jusqu'à l'été voire au-delà en fonction de l'évolution des obligations sanitaires.

Concernant les ASA (autorisations spéciales d'absence) pour garde d'enfant le directeur a précisé qu'à ce jour le dispositif s'appliquerait jusqu'à fin mai et uniquement aux écoles/classes fermée. Concernant les écoles qui ouvriront le 11 mai, les collègues ne souhaitant pas faire revenir leur(s) enfant(s) en classe devront prendre sur leurs jours de congés

La note cadre sur les congés (modalités de décompte des ARTT, ponction des jours de congés...) est arrivée.
Les agents en télétravail jusqu'au 15 avril ne seront pas concernés par les dispositions. Le directeur nous a annoncé avoir fait du "ménage" à compter du 16 avril en remettant à plat certaines situations (huissiers, géomètres…) ainsi que sur des collègues en télétravail mais ne produisant pas suffisamment pour être considérés comme à temps plein. Ces collègues seront placés d'office en ASA. Le directeur a souligné le "gros travail des RH".
Normalement, chaque agent devrait être informé de sa situation pendant toute la période de confinement avant de se voir retirer quoi que ce soit. Ce compte-rendu est l'occasion de vous rappeler que ce sujet générera des situations individuelles multiples parfois complexes et que votre chef de service joue un rôle majeur dans ce processus, elle/il est votre premier interlocuteur, c'est elle/lui qui a renseigné le service des RH ! En cas de difficultés, n'hésitez pas à nous contacter.

Le remboursement des frais de repas pour les collègues dont la résidence administrative est également la résidence familiale est toujours au point mort depuis près de 4 semaines. C'est une incompréhension totale... La note du 15 avril 2020 précise bien que le dispositif est dérogatoire du régime habituel et qu'il trouvera à s'appliquer jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire… Même si selon la direction cela concerne peu de cas nous avons rappelé que le nombre de demande ne pourra aller qu'en augmentant, puisque le PRA est en route et qu'à ce jour les cantines de Colmar et Mulhouse ne sont toujours pas ouvertes.
Vos représentants FO ont dénoncé l'excès de zèle de notre direction à chercher la petite bête dans un texte qui pourtant est clair. Et qu'à trop vouloir en faire, on sème le doute et la zizanie… Bilan des courses, la centrale a été saisie et nous attendons toujours la réponse… Bel exemple de soutien de la part de notre direction…

Enfin, même si nous sommes bien conscients des délais plus que contraint, notre premier ressenti est "maintenant, fini la plaisanterie, tout le monde au boulot !". Nous déplorons l'absence de transmissions de tout document qui génère une absence totale de transparence de la part d'une direction qui se contente de faire de la com' auprès des OS parce que la centrale l'a demandé. Aucun PCA, aucun PRA qui tienne la route, absence totale des plans d'occupation des locaux, tout cela laisse finalement un goût amer et un sentiment de mépris…

Prochaine réunion, toujours téléphonée, le mercredi 13 mai, 9h.